

Le p'tit Mannevillais

AVRIL 2023

*Musée départemental
de la Résistance
et de la Déportation*



Manneville-sur-Risle
Département de l'Eure
Normandie

Ouverture 2023 du 7 mai au 17
septembre

Les premiers et troisièmes
dimanches de chaque mois et les 8
mai, 27 août et 16 septembre de
14h à 18h.

Chères Mannevillaises, chers Mannevillais,

Comme chaque année, le vote du budget est un moment important dans la vie municipale. Le 4 avril dernier, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité un budget équilibré pour un montant total de 2 018 232,88 €.

Notre cérémonie des vœux a été l'occasion avec mon équipe municipale de vous recevoir pour un moment convivial, agréable et bienveillant. D'autres manifestations et cérémonies nous ont permis de nous réunir ; et de belles occasions de nous retrouver nous attendent au cours des prochains mois.

Notre préoccupation majeure est que Manneville-sur-Risle reste une commune où il fait bon vivre. J'en appelle au civisme de chacun pour voir disparaître incivilités routières, troubles de voisinage ... Pour nous aider, la gendarmerie est à nos côtés et sera à votre écoute en tenant une permanence en mairie courant mai.

Je vous souhaite un bon printemps et un bel été. Profitez de ce temps pour apprécier la beauté de nos paysages et le calme de notre campagne, le réconfort de moments conviviaux, la joie de se retrouver et de partager.

Isabelle DUONG

Le Maire



Madame le Maire, ses adjoints, les conseillers municipaux et élus locaux (Merci à Nicole Durantou, Florence Gautier, Francis Courel et Thomas Elexhauser) ainsi que le Conseil Municipal des jeunes lors de la cérémonie des vœux le dimanche 22 janvier 2023.

Budget 2023 de la Commune

Résultat de l'exercice 2022

Section	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes 2022	227 663.06 €	958 169.53 €
Dépenses 2022	288 393.14 €	785 125.92 €
Résultat de l'exercice 2022	- 60 730.08 €	+ 173 043.61 €

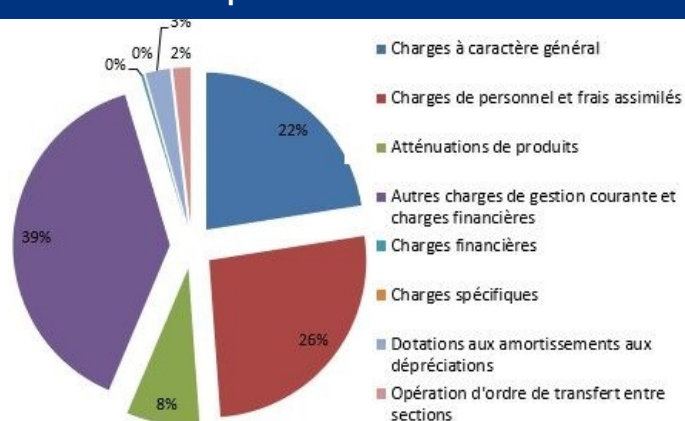
La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de présenter un résultat excédentaire.

Dans l'attente de percevoir plus de 150 000 € de recettes de subventions, le résultat d'investissement est déficitaire.

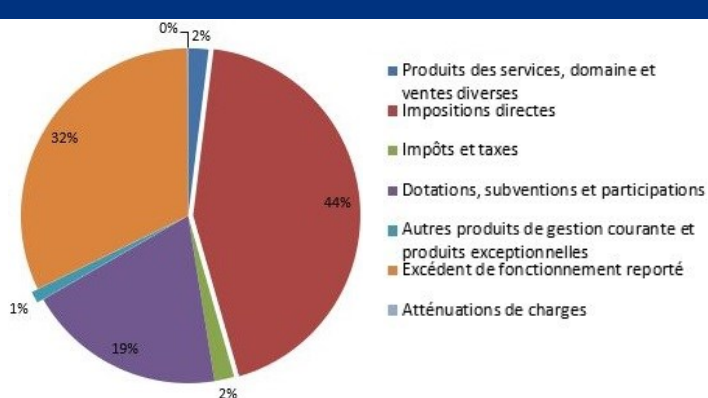
L'excédent de fonctionnement permet de combler ce déficit temporaire d'investissement.

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 330 702.98 €



Recettes : 1 330 702.98 €

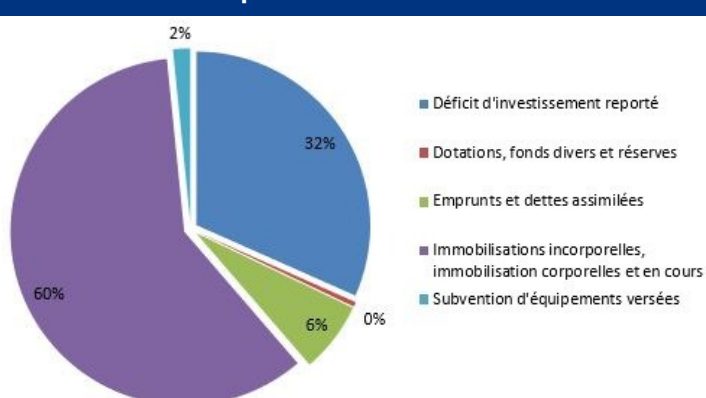


Les dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de personnel, à l'achat de fournitures, et aux autres charges de gestion courante. Malgré l'inflation et la hausse des coûts de l'énergie, la municipalité s'efforce à stabiliser ses dépenses de fonctionnement.

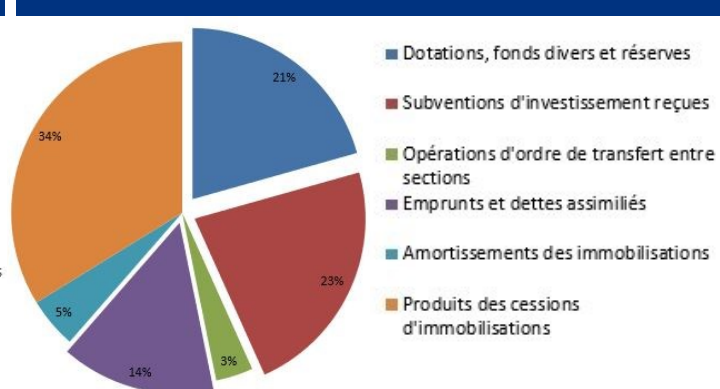
Malgré une baisse des dotations, les recettes se stabilisent grâce aux compensations et à la fiscalité.

INVESTISSEMENT

Dépenses : 687 529.90 €



Recettes : 687 529.90 €



Les dépenses d'investissement correspondent principalement à des aménagements de sécurité et de mise en conformité (voirie, défense incendie, école, cimetière) et à l'équipement des services techniques.

A l'unanimité, le conseil municipal a voté une augmentation de 2% des taux d'imposition pour 2023.

La Taxe Foncière Bâti (TFB) passe de 38,04 % à 38,80 %.

La Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) passe de 45,90 % à 46,82 %.

La Taxe d'Habitation (TH) passe de 12,61 % à 12,86 %.

Nouveaux services

- ⇒ Philippe du **Bar des Sports** vous livre des produits de son épicerie les jeudis sur la Route de Rouen et dans la cité des Baquets.
- ⇒ **La Tournée de Laurène** circule avec son camion-épicerie sur la commune tous les lundis, pour plus de renseignements contacter Laurène au 06.44.94.18.83.
- ⇒ **Sylvie B et ses aiguilles** vous attend au 25 chemin de la Futaie de Bonnebos tous les vendredis de 15h à 19h. Elle vous propose de la laine bergère de France et de la mercerie.
- ⇒ **Beautycare by Anthony** se situant au 6 rue de la Bivellerie, vous propose des soins d'esthétique et de bien-être du mardi au dimanche sur rendez-vous au 07 56 98 52 02.

**Nouveau !
à votre
service**

Cérémonie du 19 mars



Une cérémonie commémorative a eu lieu le samedi 19 mars en présence du Président de la FNACA*, d'élus de la commune et du Conseil Municipal des Enfants et de membres d'association des anciens combattants.

Tous se sont réunis pour honorer la mémoire des victimes civiles et militaires de cette guerre et plus particulièrement pour se recueillir devant la stèle Marcel Legrix, jeune Mannevillais de 21 ans, tué à Blida en 1962.

*FNACA = Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie

Conseil Municipal des Enfants

Six élèves de CE2, CM1 et CM2 ont décidé de faire partie du Conseil Municipal des Enfants pour travailler sur les thèmes suivants : la protection de l'environnement, le lien intergénérationnel, le devoir de mémoire. Une fois tous les 2 mois, ils se réunissent afin de travailler sur le choix des menus de cantine.

Le jeudi 19 janvier dernier, a eu lieu l'installation du Conseil Municipal des Enfants pendant la séance du Conseil Municipal des adultes.

Les enfants ont procédé à l'élection du maire et de son adjoint. Félicitations à Lalie, élue « jeune Maire », Louis, « adjoint », ainsi qu'à Emmy, Antoine, Tyron et Nassim pour leur investissement dans la vie communale.



Restauration scolaire

4 composants :

Depuis le 1^{er} mars, la Communauté de Communes a décidé de proposer les repas de cantine à 4 composants (soit entrée – plat – fromage ou dessert soit plat – fromage - dessert) afin de remédier à l'augmentation des coûts due à l'inflation et au gaspillage alimentaire (36kg sur une semaine).

Tarification sociale :

La Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle a d'adhéré au dispositif mis en place par l'Etat sur la tarification sociale des cantines. Celle-ci permet de proposer aux familles dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 1000 € un tarif de restauration scolaire à 1€ applicable pendant 3 ans.

Ainsi, depuis le 1^{er} avril, une nouvelle grille tarifaire en fonction du quotient familial est appliquée

Tranche 1	QF : 0 à 1000	1.00 €
Tranche 2	QF : 1001 à 1350	2.80 €
Tranche 3	QF supérieur à 1350	3.50 €
Tranche 4	QF: Hors CCPAVR	4.00€



Inscription école

Votre ou vos enfant(s) sont né(s) en 2020 ou vous venez d'arriver sur la commune, vous pouvez dès à présent les inscrire à l'école auprès de la mairie. Un formulaire sera à remplir, les documents suivants vous seront demandés : le livret de famille, un justificatif de domicile et le carnet de santé de l'enfant.



Economie d'énergie



Face à la crise énergétique, la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle a signé un partenariat avec Voltalis pour se mobiliser afin de réduire au quotidien les consommations d'énergie. Il propose aux habitants du territoire chauffés au tout électrique un dispositif d'économies d'énergie gratuit et surtout sans durée d'engagement, qui permet de piloter efficacement les consommations des radiateurs électriques.

Voltalis permet d'ajuster en temps réel la consommation nationale à la production disponible et constitue une alternative aux démarrages de centrales thermiques d'appoint.

La solution Voltalis équipe déjà plus de 150 000 logements sur le territoire national, notamment grâce aux partenariats mis en place avec plus de 450 collectivités et plus de 120 bailleurs sociaux. L'objectif à atteindre pour le territoire de Pont-Audemer Val de Risle est d'équiper 400 résidences principales chauffées au tout électrique.

Les 4 avantages qui sont proposés sont :

- Jusqu'à 15% d'économies d'énergie par an, sans changer vos radiateurs, ni de fournisseur d'électricité.
- Un espace personnel pour suivre votre consommation électrique et programmer votre chauffage selon vos besoins.
- Une contribution active à la sécurité du réseau électrique et à la réduction des émissions de CO² (jusqu'à 70% au moins).
- Un dispositif gratuit, sans frais d'installation, ni abonnement.

Les règles de bon voisinage

Le bruit :

Les travaux de bricolage et de jardinage sont réglementés par l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2014. Les travaux réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils thermiques ou électriques ne peuvent être effectués que les jours suivants :

- ⇒ lundi au vendredi : 8h30 à 12h - 14h30 à 20h
- ⇒ Samedi : 9h à 12h - 15h à 19h
- ⇒ Dimanche : 10h à 12h



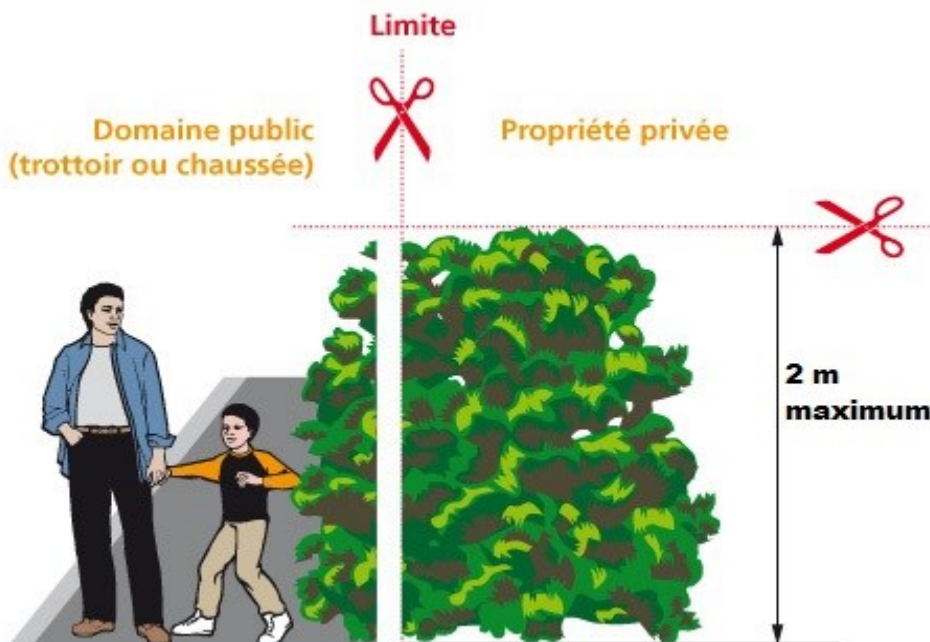
Brûlage des déchets verts :



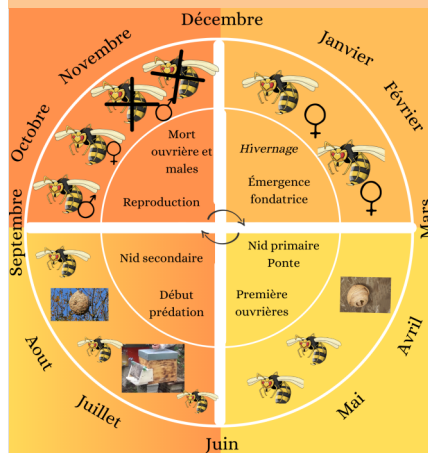
Le brûlage des déchets verts (tonte de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage ect...) à l'air libre est interdit. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire préfectorale en date du 16 novembre 2020. Vous pouvez déposer vos déchets verts à la déchèterie de Pont-Audemer. En cas de non respect, vous encourez une amende de 450 €.

Tailles des haies :

Règlementation concernant l'élagage par rapport au domaine public.



Frelons asiatiques



Pour lutter plus efficacement contre la propagation du frelon asiatique, la commune a signé une convention avec M. LEBÉ Laurent.

Pour la destruction d'un nid sur votre propriété, vous pouvez bénéficier d'aides à hauteur de 20% par la commune et 30% par le Département sur un montant maximum de 100€ (participation directement déduites de votre facture par le prestataire).

Toute personne constatant la présence d'un nid de frelon asiatique doit contacter M. LEBÉ LAURENT au 06.59.67.40.13.

Ne vous approchez en aucun cas du nid et n'essayez pas de le décrocher vous-même, le frelon asiatique pouvant devenir agressif s'il est dérangé.

Un nid vide n'est jamais recolonisé mais peut persister plusieurs mois après la disparition de la colonie.

Chenilles processionnaires



Toutes les années à partir du mois de mars, de nombreuses chenilles processionnaires descendent en file des arbres conifères. Ces chenilles

aux poils urticants peuvent entraîner des troubles de la santé tels que démangeaisons, conjonctivite, maux de gorge... La vigilance est donc de mise, en évitant tout contact avec les chenilles, leur nid et les zones potentiellement infestées.

Libellule Anax-Porte-selle

Avez-vous vu cette libellule ?

L'Anax-porte-selle est une libellule vivant en Afrique du Nord qui peut effectuer de grandes migrations (plus de 2000 km). Des individus ont été observés récemment dans la Manche. Si vous voyez cette espèce, transmettez-nous vos observations (avec une photo si possible) pour nous aider à mieux la comprendre.

Comment la reconnaître :

- > grande libellule (4-5 cm),
- > tâche bleue sur l'abdomen du mâle,
- > la seule libellule qui vole en ce moment.

Pour toutes questions et pour transmettre vos observations : Marc Ballan – marc.ballan@pnr-seine-normande.com



Vigilance sécheresse



VIGILANCE SÉCHERESSE



Direction départementale des territoires et de la mer

En raison du manque de pluies régulières cet hiver, l'ensemble du département de l'Eure a été placé en vigilance sécheresse par arrêté préfectoral. Si aucune mesure de restriction n'est encore annoncée, les usagers sont appelés à restreindre leurs consommations pour un usage raisonné et économe de l'eau, Chacun peut agir :

- ⇒ J'économise la ressource en eau : je ne l'utilise que lorsque c'est vraiment nécessaire;
- ⇒ Je privilégie les douches aux bains;
- ⇒ je repère et répare les fuites.

Vergers communaux



Une ruche pédagogique est installée au verger communal. Autour de la ruche, trois mélanges de jachère fleurie sont semés. Le nectar des plantes sera utilisé par les abeilles pour élaborer leur miel, ce qui devrait permettre aux abeilles de profiter à loisir de leur nouvel environnement.

Cette ruche est une action pour sensibiliser le public et renforcer la préservation de la biodiversité sur le territoire de la commune.



Habillage végétal d'un poteau (réalisation par les agents des services techniques à partir de bois de récupération).

Carnaval de l'école



Le vendredi 7 avril, a eu lieu le carnaval de l'école. Un jeu d'énigmes en groupe a été organisé le matin pour les classes de CE1-CE2, de CE2 et de CM1-CM2. Chaque groupe ayant réussi ses énigmes obtenait un morceau de la carte menant au trésor. Les différents groupes devaient ensuite reconstituer la carte au trésor sur laquelle était indiqué l'endroit précis où il se trouvait à l'arboretum.

L'après-midi, tous les élèves ont défilé sur la commune. Puis les PS-MS et les GS-CP ont participé à une chasse aux trésors. Les grands sont allés à l'arboretum. Les trésors à découvrir étaient un sachet de bonbons et un œuf en chocolat pour chaque élève. Un goûter a été servi à tous les élèves avec l'aide des parents d'élèves.

Club de l'amitié



- Mercredi 11 Janvier s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du club de l'Amitié.

Après la clôture de l'Assemblée Générale, l'après-midi s'est poursuivi par des jeux de société et la dégustation de la traditionnelle galette des rois.

- Vendredi 24 Février, le Club de l'Amitié s'est rendu au théâtre de Neufchâtel-en-Bray pour assister à un magnifique spectacle.

- Mercredi 12 Avril 2023, le Club de l'Amitié a effectué son traditionnel repas de Pâques, où chaque adhérent présent a eu droit à une boîte de chocolats. Les participants ont apprécié le repas et l'ambiance. Comme chaque année, la doyenne et le doyen du club présents au repas (Monique Maugard et François Brière) ont été fêtés. Deux prochains rendez-vous ont été pris : Mercredi 24 mai 2023 (repas des grands-pères) et le mercredi 14 juin 2023 pour un repas gastronomique en musique pour les 45 ans du club. Une sortie est également prévue le jeudi 29 juin : départ de Manneville-sur-Risle vers la Baie de Les repas ainsi que les sorties organisées par le club sont exclusivement réservés aux adhérents



Comité des fêtes - Chasse aux œufs



Cela fait 11 ans que ce lien intergénérationnel existe entre le Club de l'Amitié et le Comité des Fêtes. Les deux associations organisent la chasse aux œufs qui a eu lieu cette année le 10 avril pour le plus grand plaisir des enfants.

Les enfants sont allés à la recherche d'œufs multi couleurs et en retour ils ont eu le plaisir de recevoir des chocolats.

Un café bien chaud a été offert aux parents, un verre de jus de fruit aux enfants. Le Comité des Fêtes remercie Mme Frestel, Présidente du Club de l'Amitié, ainsi que son conseil d'administration pour leur participation.

ASFMC Foot



Le samedi 18 février, l'ASFMC a organisé en interne un tournoi sur le city-stade de Manneville-sur-Risle : il y avait une cinquantaine de joueurs licenciés du club, entouré des bénévoles. Ce tournoi s'est déroulé dans la bonne humeur.

Lundi 10 avril, l'ASFMC foot a organisé son tournoi de Pâques, rassemblant plus de 250 joueurs et joueuses sur le terrain de foot de Manneville-sur-Risle. Le club remercie les bénévoles qui se dévouent pour le club, les arbitres, les sponsors, les clubs participants ainsi que les communes participantes.



Route de Rouen

La commune travaille depuis plusieurs mois avec le service des routes du conseil départemental sur la sécurisation de la Route de Rouen.

Au niveau des commerces, à l'entrée de Pont-Audemer, des relevés de vitesse ont été réalisés en avril 2022 (sans aménagement) puis en octobre 2022 (avec des chicanes). Les résultats sont satisfaisants. La vitesse moyenne des véhicules a diminué de manière significative. Un aménagement définitif sera à mettre en place avec la commune de Pont-Audemer.

SENS DE CIRCULATION	AVRIL 2022	OCTOBRE 2022
Vers Corneville	57,2 km/h	48,9 km/h
Vers Pont-Audemer Sens de circulation PRIORITAIRE	60,8 km/h	52,6 km/h

De nouvelles chicanes provisoires ont été installées au cours des dernières semaines pour ralentir la vitesse des automobilistes sur la Route de Rouen au niveau de la cité des Baquets. Les conclusions de ce test seront connues avec les résultats des comptages des véhicules et des vitesses relevés début avril.



Le choix des emplacements doit respecter un certain nombre de critères :

- pas de chicane au niveau d'un carrefour,
- ne pas gêner les entrées des riverains et attention aux places de stationnement,
- aucun aménagement hors agglomération,
- distance de 50 mètres minimum par rapport au panneau d'agglomération.

Pour respecter cette dernière contrainte, la limite d'agglomération à la sortie des Baquets en direction de Corneville-sur-Risle a été déplacée de quelques mètres afin de pouvoir y réaliser prochainement un aménagement provisoire pour un nouveau test sur ce secteur.

Défense incendie

Le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie prévoit le déploiement de poteaux incendie pour protéger les habitations et faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers. En effet, un camion citerne a une autonomie en eau de 6 minutes. La proximité des hydrants (distance maximale de 200m des habitations dans l'Eure) est donc primordiale pour renforcer la sécurité des personnes et des biens.

Contre les feux d'habitation, chacun peut agir :

- ⇒ Ne surchargez pas les prises électriques;
- ⇒ Equipez vous d'un détecteur de fumées et n'obstruez pas les aérations;
- ⇒ Entretenez régulièrement vos conduits de cheminées et vérifiez vos installations électriques;
- ⇒ Réalisez des travaux respectant les normes et les règles.



Agenda

Mai

Jeudi 4

Conseil Municipal

18h30 - Salle du Conseil

Dimanche 7

Foire à tout

ASMFC FOOT -

Inscription au 06.27.59.72.98

Lundi 8

Cérémonie du 8 mai

Au monument aux morts

Mercredi 10

Après-midi jeux de société

Club de l'amitié -

réservé aux adhérents

Vendredi 12

Permanence gendarmerie

17h00 à 19h30 à la mairie

Mercredi 24

Repas des grands-mères

Club de l'amitié -

réservé aux adhérents



Juin

Samedi 10

Soirée dansante

Danse évasion -

Inscription au 06.71.54.02.12

Dimanche 11

Foire à tout

Comité des Fêtes -

Inscription au 06.19.47.28.54

Dimanche 18

Concert de trompette

17h à l'Eglise

Mercredi 24

Repas des 45 ans du club

Club de l'amitié -

réservé aux adhérents

Jeudi 29

Conseil Municipal

18h30 - Salle du Conseil

Juillet

Mercredi 12

Après-midi jeux de société

Club de l'amitié -

réservé aux adhérents

Vendredi 14

Feu d'artifice

Repas champêtre

Comité des Fêtes -

Inscription au 06.19.47.28.54



Permanence de la gendarmerie



Madame le Maire et les gendarmes référents pour notre commune tiendront une permanence en mairie le vendredi 12 mai. Ils vous accueilleront, sans rendez-vous de 17h00 à 19h30. Il s'agit d'un service de proximité à destination des habitants de la

commune pour recueillir leurs doléances, besoins ou encore prodiguer des conseils.

Concert de trompette

Dimanche 18 juin, Jean-Jacques PETIT, Trompettiste Normand, sera en concert à l'église Saint Denis pour un spectacle intitulé "Chante, trompette, Chante", avec un programme classique, éclectique, jazz, variété internationale, Gospel.



Mairie

2, Chemin des Hauts Vents
27500 Manneville-sur-Risle
Tél. : 02.32.56.94.86

mairie.manneville-sur-risle@orange.fr

www.manneville-sur-risle.fr



Ville de Manneville-sur-Risle

Horaires d'ouverture

Lundi : 8h30-12h00

16h00-17h30

Mercredi - jeudi: 8h30-12h00

Vendredi : 8h30-12h00

16h00-18h00

Responsable de publication :

Isabelle DUONG

Conception et mise en page :

Cindy DESHAYS

Crédits photos : Commune

Impression : Talesca

Diffusion gratuite.
Reproduction interdite.

TRIBUNE LIBRE

Monsieur Christophe MARTIN de la liste « Ensemble pour Manneville sur Risle » ne souhaite pas profiter de son droit d'expression dans ce numéro.